

Dans un contexte de déploiement de tiers lieux et plus particulièrement de télécentres, et après un peu moins d'une dizaine d'années de mise en œuvre sur certains territoires, y'a-t-il aujourd'hui un modèle économique affirmé pour le télécentre ?

Né après l'appel à projet de la DATAR lancé en 2005-2006, les premiers télécentres ont vu le jour souvent portés par des opérateurs publics et sur des territoires ruraux. En 2014, on compte une soixantaine de télécentres ruraux et sans doute au moins autant de projets.

Développer un télécentre public nécessite d'abord de penser son modèle en se posant quelques questions :

- Quels sont les objectifs du projet ?
- Quelles en seront les cibles (actifs mobiles, télétravailleurs salariés, indépendants, ...) ?
- Quel choix entre gratuité et modèle payant ?
- Quel opérateur : public, privé ou association de moyens publics et privés ?
- Quel équipement des locaux ? Faut-il proposer des locaux nus avec uniquement le mobilier ou, au contraire, investir dans l'équipement informatique ?
- Quel type d'animation et quelles ressources, humaines et financières, pour mener à bien le projet ?
- Plus généralement, doit-on encore parler de télécentre ou réfléchir plutôt à la constitution d'espaces de coworking en réseau ?

Premier constat, il n'existe pas un mais plusieurs modèles de télécentres. Ces modèles sont construits d'abord selon le territoire d'implantation, ensuite selon l'organisme qui en assure la gestion ou le type de structure sur laquelle ils seront adossés (pépinière, maison des services publics, espace communal, Cyber-base, centre d'affaires, ...).

Deuxième constat, il faut distinguer les structures implantées dans des zones d'habitat densifié (centres urbains, préfectures de département, périphéries des grandes métropoles) et celles qui sont en territoires ruraux et qui répondent d'abord à une volonté de fixer des populations, de développer l'économie résidentielle et d'attirer de nouveaux actifs sur les métiers du tertiaire.

Troisième constat, si beaucoup de télécentres en cours d'émergence sont mis en œuvre à l'initiative d'opérateurs publics (communes, EPCI, PNR, Pays, sociétés publiques locales, ...), un nouveau modèle commence à émerger où ce sont les usagers eux-mêmes qui s'organisent pour mettre en place un télécentre qui répond directement à leurs besoins. Ces projets sont portés par des regroupements d'indépendants non formalisés mais aussi par des coopératives d'activités ou par des associations.

Chaque projet est donc spécifique et doit construire son propre modèle. Il est cependant important de souligner quelques règles communes :

- sur le modèle de tarification, le télécentre doit se distinguer des autres offres mises en œuvre sur les territoires en proposant des systèmes de location

précaires, à l'usage qui répondent aux besoins spécifiques d'une clientèle d'indépendants ou de salariés.

- La décision d'un modèle gratuit ne peut se faire qu'en démarrage du télécentre afin d'attirer une population de professionnels (par exemple durant la première année de fonctionnement). L'objectif étant d'obtenir une forme de « masse critique » c'est à dire un nombre d'utilisateur suffisant pour couvrir certains frais de fonctionnement et pour professionnaliser le fonctionnement du télécentre.
- Ces tarifs portent généralement sur des prestations de location de bureaux avec accès Internet haut débit voire très haut débit, ainsi que des services supplémentaires à la carte (prestations de secrétariat, évènementiels, moments d'échanges, formations, ...).
- L'animation doit bien sûr rester au cœur du projet. On parle ici de l'animation du lieu mais aussi et surtout de véritables actions de prospections, menées auprès des salariés et des indépendants du territoire et des territoires limitrophes.

Enfin, la collectivité qui projette la création d'un télécentre doit prendre en compte un élément important dans son modèle économique : si le télétravail se développe largement depuis la fin des années 2000, il se pratique d'abord depuis le domicile et nombre de télétravailleurs ne voient pas l'utilité de télétravailler si c'est depuis un autre lieu. Même si cette situation est susceptible d'évoluer avec le développement des usages liés à la mobilité professionnelle, et sous la pression des tarifs des carburants, cela n'en constitue pas moins un élément central qui doit conditionner le développement d'une structure.

Le télécentre ne doit donc pas constituer le cœur du projet mais renforcer une stratégie d'affichage visant d'abord au développement du télétravail salarié et indépendant sur les territoires. Sur des territoires ruraux, cela peut notamment passer par la mise en œuvre d'un modèle à coût marginal, organisé sur des locaux préexistants, construit avec les professionnels du territoire et avec l'appui d'un technicien et d'un élu impliqué de la collectivité.



Pour aller plus loin :
[« Aménager votre territoire avec le télétravail et les téléactivités » - Pascal RAS-SAT - Editions Territorial - Nouvelle édition revue et corrigée fin 2012.](#)